

République Française
 Département des
 Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'IGON

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 26 février 2021

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage de l'avis
19 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu
04 Mars 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le vingt-six février deux mille vingt et un , à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Pour Tous en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc LABAT, Maire.

Étaient présents : Marc LABAT, , Didier PARGADE, Arlette HOURCQ, Monique COUMET, Henry COLLET, Stéphanie BABAULT, Jérémy BASCOUL, Denis BERNET-URIETA, Marielle LACOSTE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, et Samuel DELAMARE, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Rémi MONTAUBAN, et Fabien MARIET,
Avait donné pouvoir: Fabien MARIET a donné pouvoir à Arlette HOURCQ
 Rémi MONTAUBAN a donné pouvoir à Marc LABAT

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Arlette HOURCQ

Quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 minutes.

Election du Secrétaire de séance :

L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité Arlette HOURCQ, secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation de la révision du zonage d'assainissement collectif
- Travaux ONF – Demande de subvention
- Projet locatif – Plan de financement pour acter l'achat de la maison Moulin du Martinet
- Projet travaux de la Salle des Sports

Questions diverses

APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude diagnostic-schéma directeur a été lancée en 2019 et propose la révision du zonage d'assainissement. Cette étude, émanant de la CCPN, a donné des résultats d'analyse du fonctionnement actuel et une programmation de travaux à élaborer dans les futures années pour améliorer les différents systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la CCPN.

La révision du zonage va donc permettre de prendre en compte le nouveau contour de l'EPCI incluant également deux communes desservies par un réseau d'assainissement que sont les communes de Narcastet et Lestelle-Bétharram.

Ce zonage devant être soumis à enquête publique comme en 2011, le service eau et assainissement de la CCPN et le bureau d'étude H.E.A., missionnés pour réaliser ce nouveau schéma directeur, proposent la révision du contour du zonage d'assainissement collectif de la commune d'IGON.

La CCPN sollicite donc l'avis du conseil municipal pour valider ce nouveau contour.

La procédure pour la mise à l'enquête publique et l'approbation de la révision du zonage d'assainissement est la suivante :

- Accord par délibération des communes concernées,
- Arrêté du Président pour mise à enquête publique après désignation du commissaire-enquêteur,
- Lancement de l'enquête publique sur une période donnée qui donnera les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur,
- Approbation de la révision du zonage d'assainissement par la CCPN puis arrêté préfectoral approuvant cette révision.

Le Conseil Municipal de la Commune d'IGON, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner un avis favorable sur la révision du zonage d'assainissement de la commune d'IGON.

ADOPTÉ à l'unanimité

D-260221-01

TRAVAUX ONF- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2021 pour la forêt, présenté par l'ONF. Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

	SURFACE	COÛT TOTAL H.T.	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional
TOTAL	2 ha	2333,34 €	40% des plafonds

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

SOLLICITE une demande de subvention attribuée par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, pour les travaux sylvicoles en investissement. Le montant de l'aide sera la plus élevée possible à hauteur de 40% des plafonds (20% Conseil Régional et 20% Conseil Départemental)

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

PROJET LOCATIF – PLAN DE FINANCEMENT POUR ACTER L'ACHAT DE LA MAISON DU MOULIN DU MARTINET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition de la propriété sise rue du Martinet, appartenant aux Consorts INÇABY, au prix de 125 000,00€, afin d'y aménager deux appartements.

Cette acquisition était liée à la condition suspensive de l'obtention des subventions au titre de la DETR, de l'Office 64, de la CCPN, du Plan de Relance et des aides aux travaux énergétiques.

Monsieur le Maire indique qu'il a mené toutes les démarches utiles afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.

Il présente ainsi au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Montant de l'achat du bien hors frais d'acte	125 000,00	28,74%	Sub. DETR	56 700,00	13,03%
Montant prévisionnel des travaux	290 510,00	66,78%	Plan de relance	27 515,00	6,33%
Frais d'étude et de suivi	19 500,00	4,49%	Sub. Office 64	54 900,00	12,62%
			Sub. CCPN	15 000,00	3,45%
			Fonds propres		
			Part Communale	280 895,00	64,57%
			Emprunt		
Montant total prévisionnel des dépenses	435 010,00€	100%	Montant total prévisionnel des recettes	435 010,00	100%

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce plan de financement prévisionnel détaillée, de prendre acte de la réalisation de la clause suspensive et d'autoriser la réparation de l'acte définitif d'achat de la propriété des consorts INÇABY.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été proposé,

PREND ACTE de la réalisation de la clause suspensive

DÉCIDE l'acquisition du bien immobilier composé d'une maison d'habitation, de son terrain d'assiette et du terrain environnant, le tout cadastré Section A n° 1549, 1550, 1551, 1552, 1554, 1555, 1557, 1559, et 1560, appartenant aux Consorts INÇABY, au prix de 125 000,00€.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition définitive de la propriété des Consorts INÇABY

ADOpte à l'unanimité

D -260221-03

PROJET TRAVAUX DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'effectuer des travaux à la Salle des Sports afin de traiter plusieurs problèmes liés à l'amiante, à l'étanchéité et de rendre le bâtiment moins énergivore, pour qu'il soit conforme aux normes actuelles.

Monsieur le Maire indique qu'il a mené toutes les démarches utiles afin d'obtenir les financements les plus élevés possibles pour la réalisation de ce projet.

Il présente ainsi au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Dépose de la toiture et désamiantage	40 000,00€	Aides du Plan de relance	110 000,00€
Réfection toiture	110 000,00€	DETR/DSIL	60 000,00€
Frais d'étude et de suivi	10 000,00€	Département	69 000,00€
Isolation	50 000,00€	FCTVA	9 200,00€
Chauffage	30 000,00€	Emprunt	95 000,00€
Electricité	20 000,00€		
Menuiseries	26 000,00€		
TVA	57 200,00€		
TOTAL	343 200,00€	TOTAL	343 200,00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à négocier auprès des établissements bancaires, un prêt qui viendrait en complément du montant des subventions accordées, lorsque l'emprunt sera prévu au budget 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité

D-260221-04

QUESTIONS DIVERSES :

-Présentation esquisse du budget 2021

Bilan du budget 2020 et projection sur le budget 2021 avec présentation des recettes et dépenses en fonctionnement

- Présence sur la commune

Mise en place d'un planning des membres du Conseil Municipal pour assurer une permanence en binôme sur le territoire de la commune.

-Enquête goudronnage

Réunion pour le goudronnage mutualisé organisée le samedi 6 mars 2021 à 10h à la Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 1^{er} mars 2021
 Marc LABAT,
 Maire d'IGON

Délibérations

D-260221-01 - Approbation de la révision du zonage d'assainissement collectif

D-260221-02- Travaux O.N.F. – Demande de subvention

D-260221-03- Projet locatif- Plan de financement pour acter l'achat de maison Moulin du Martinet
--

D-260221-04- Projet travaux Salle des Sports
--

Membres présents

LABAT Marc	
ALVES Jorge	
HOURCQ Arlette	
COLLET Henry	
PARGADE Didier	
MONTAUBAN Rémi	Absent
DELAMARE Samuel	
BABAULT Stéphanie	
MARIET Fabien	Absent
BASCOUL Jérémy	
BERNET-URIETA Denis	
LACOSTE Marielle	
COUMET Monique	
SYLVAIN Brigitte	